



Prunelle Thibault-Bédard <prunelletb@gmail.com>

R-3986-2016 - Phase 2 - Demande de précision sur les DDR

1 message

Prunelle Thibault-Bédard <prunelletb@gmail.com>

7 mars 2018 à 16:00

À : "Méthé, Pierre" <pierre.methe@regie-energie.qc.ca>

Cc : Pascal Cormier <mr.pascal.cormier@gmail.com>

Bonjour M. Méthé,

Suite à la décision D-2018-023 de la Régie reconnaissant au RNCREQ le statut d'intervenant dans le dossier en titre, le RNCREQ est à préparer ses DDR pour le Distributeur. Nous aimerions avoir des précisions quant à la portée de cette étape. Aucune pièce n'ayant encore été déposée par le Distributeur en phase 2, serait-il possible de préciser quelles pièces de la phase 1 peuvent faire l'objet des DDR?

En vous remerciant, meilleures salutations,

Prunelle Thibault-Bédard**THIBAULT-BÉDARD**
AVOCATE

2267 rue Aylwin, Montréal, H1W 3C7

514-792-6138

www.droitenvironnement.com